****

**PLAN DE PROTECTION**

**Phase 12**

**Les règles de bases suivantes s’appliquent :**

1. Les installations de golf, les installations d’entrainement, les greens d’entrainement et les driving range sont ouverts.
2. La réception est ouverte. Le port du masque est obligatoire si le respect des règles de distance n’est pas respecté. \*1)
3. En plein air, le port du masque n’est pas obligatoire.
4. Les activités sportives pratiquées en plein air sont autorisées sans restriction.

**Points spécifiques**

**Compétitions :**

Les compétitions de golf sont autorisées sans restriction.

Lors de l’inscription, le participant s’engage à respecter ce concept de protection.

La remise des cartes de score et des informations sur le tournoi, ainsi que le paiement des frais d’inscription doivent être organisés de manière à ce qu’aucun rassemblement ne se produise au secrétariat.

S’il y a un risque d’orage, le jeu doit être arrêté au plus vite (éviter les rassemblements).

**Parcours, driving range et installations d’entrainement :**

Le parcours, le driving range et les installations d’entrainement sont ouverts.

**Leçons de golf :**

Les leçons de golf sont autorisées à l’extérieur. Pour les leçons de golf à l’intérieur, les locaux doivent être ventilés et les coordonnées doivent être collectées.